



BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2023

INFOS SERVICES

Maison de santé

Médecins :	05 65 59 82 80
Kiné :	05 65 59 72 20
Dentiste :	05 65 59 70 64
Sage-femme :	06 30 04 12 63
Infirmier(res) :	05 65 59 43 67
Ostéopathe :	06 43 18 64 68
Psychothérapeute :	06 95 03 10 80
Psychologue :	07 86 65 25 23
Psychomotricienne :	07 49 39 60 64
ADMR :	05 65 61 07 29
Naturopathe :	07 68 88 89 18

Pharmacie

05 65 59 82 25

Crèche

05 65 61 05 14

Horaires Poste

Du lundi au vendredi
9h - 12h15
Samedi 9h - 12h

Mairie

05 65 59 80 15

mail: mairie@aguessac.fr
Facebook: [commune aguessac](https://www.facebook.com/commune.aguessac)
www.aguessac.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
Le mardi après-midi
de 17h à 19h

Sivom Eau & Assainissement

05 65 59 82 25

Horaires Déchetterie

Lundi, mercredi, samedi 8h - 12h
jeudi 14h - 18h

Bibliothèque

ouverte le mercredi de 16h à 18h
et le samedi de 10h à 12h

Maison France Services à Rivière

aide démarches 05 32 52 99 03
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30

Un vent de bonne humeur a soufflé sur les festivités de Noël où petits et grands ont pu se retrouver, pour partager ensemble des moments de convivialité.

Cette année a été marquée entre autres, par le feu de Mostuéjols véritable catastrophe écologique et économique. L'inflation et ses répercussions sur nos factures énergétiques, qui nous touchent toutes et tous, entraînent une baisse de notre pouvoir d'achat rendent les fins de mois difficiles.

Le budget communal n'échappe pas à cela et c'est dans ce contexte d'économie d'énergie que le conseil municipal a choisi d'éteindre provisoirement l'éclairage public à partir du mois de janvier de 23h00 à 6h00.

Malgré la restriction des aides qui se poursuit pour les collectivités locales, la municipalité a réalisé cette année, la majorité des projets prévus : La réfection de l'aire de jeux des Liquières, la pose des panneaux photovoltaïques sur l'espace culturel, la première tranche des travaux au cimetière, la mise en place des feux tricolores avenue de la Brézègue, et le remplacement de l'éclairage public sur la RD 809.

Votre conseil municipal va lancer cette année, l'étude sur la création d'une maison des associations et mairie, à l'ancienne école, plébiscitée par la consultation citoyenne. Transformer l'ancienne cantine en appartement, poursuivre la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des logements communaux et sur une partie du toit du multiservice, finaliser l'aménagement de la place de l'ormeau, continuer les travaux du cimetière avec la deuxième tranche, engager la commercialisation des lots à bâtir au lotissement « les coteaux de la treille » et réaliser l'aménagement des espaces verts de ce nouveau quartier, constitueront les dossiers prioritaires de l'année 2023.

L'équipe municipale s'emploie à définir les priorités en cherchant toujours le juste équilibre entre les attentes des Nagassols, les enjeux de demain et les finances publiques.

Nous souhaitons remercier nos agents communaux pour leur implication au service de la commune, les associations qui vous ont proposé tout au long de l'année de nombreuses animations diverses et variées et les forces vives du Village. Grâce à vous tous, Aguessac se dynamise et vit.

Je vous souhaite, avec le conseil municipal et le conseil municipal des jeunes, une bonne année 2023.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES	
RASCALOU Owen	17/01/2022
PELAT Mila	25/02/2022
DIEUDONNÉ Emma	31/03/2022
DELPECH Arthur	13/07/2022
TEIXEIRA Roma	14/07/2022
DEPOUILLY Ezio	09/08/2022
BERTHOMIEU Julio	10/09/2022

MARIAGES	
BONALD Franck - TODA Yuiko	08/06/2022
POUGET Patrick - SAVY Véronique	25/06/2022
CAMMAS Simon - BONAL Amélie	17/09/2022

DECES	
BÉLORY Louis	23/01/2022
MAURY Raymond	10/08/2022
TRANSCRIPTION DE DECES	
COSTECALDE Louis	31/12/2021
RODRIGUEZ Patricia	11/02/2022
LANZA Christophe	25/11/2022
LE FÈVRE Denis	01/12/2022
ARTAL Françoise épouse MAURY	04/12/2022
BOYER Jean-Claude	23/12/2022
INHUMATIONS A AGUESSAC	
GAYRAUD Jeanine épouse ANTOINE	07/02/2022
RASCALOU Janine	13/02/2022
GELY Marie-Hélène épouse MAS	08/03/2022
FLOUROU Simone veuve RÉFRÉGIER	07/05/2022
DIEU Ghislaine	17/06/2022
PLOMBAT Odette épouse POUJOL	26/08/2022
MAURY Gérard	23/10/2022



CIMETIÈRE

Des travaux d'enherbement des allées ont été réalisés par l'ESAT des Charmettes (sauf Allée Lumençon : bétonnée) sur une première tranche, s'en suivront deux autres en 2023 et 2024.

Le travail consiste à décaper et évacuer le gravillon existant, reprise du sol, apport de terre si nécessaire, nivellement et enherbement par plaques d'un gazon naturel adapté, à poser.

Nous communiquons aux personnes qui se rendent au cimetière (carré 2) que les plaques de gazon fraîchement posées restent encore très fragiles.

Le tri dans le cimetière : De nouveaux conteneurs ont été mis en place afin de séparer le compostable (déchets verts) et autres déchets (pots, faïence, fleurs artificielles et autres). Merci de respecter les consignes.

Le marronnier, présent depuis de très nombreuses années dans le cimetière et connu de tous, manifeste ces dernières années des signes d'affaiblissement. A son pied nous pouvons remarquer une brèche béante trop importante. La municipalité a jugé bon de supprimer le marronnier pour des raisons de sécurité pour le public, et de ce fait en contrepartie, a proposé que le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) travaille sur un projet de nouvelle plantation d'arbres ou arbustes résistant au soleil, bien entendu avec une faible consommation d'eau et un système racinaire ne compromettant pas les sépultures adjacentes. Le but est d'embellir le cimetière.

DÉBROUSSAILLER, C'EST OBLIGATOIRE !

Les incendies exceptionnels de l'été 2022 nous rappellent à cette obligation. N'engagez pas votre responsabilité ! Dans le département de l'Aveyron, un arrêté préfectoral a été promulgué le 7 janvier 2021.

Cette obligation :

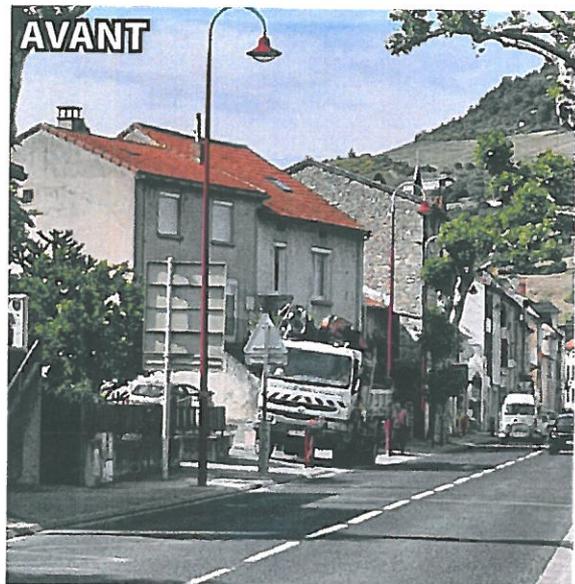
- réduit l'intensité et limite le propagation du feu,
- assure l'autoprotection des personnes et des biens,
- sécurise et optimise l'intervention des pompiers,
- évite une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celles de la forêt.

Sur les terrains situés en zone urbaine des PLU/PLUI, la totalité des parcelles même non bâties doivent être maintenues dans un état débroussaillé.

En dehors des zones urbaines les obligations s'appliquent sur 50 mètres autour des constructions et installations de toute nature et sur les voies d'accès privées qui doivent être dégagées de toute végétation. Les travaux sont toujours à la charge du propriétaire du bien qui engendre l'obligation de débroussailler.

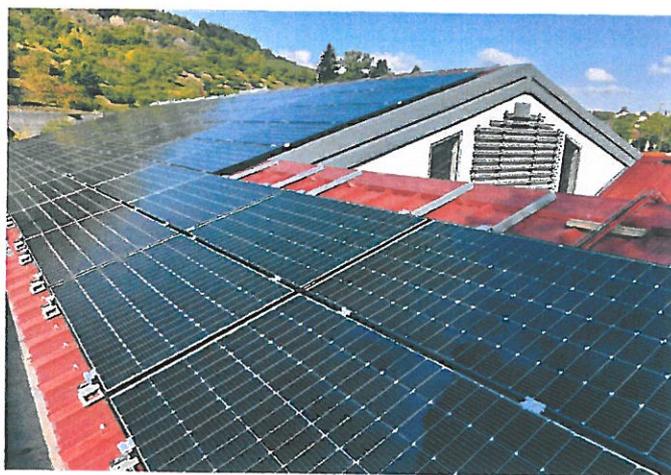
RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC RD 809

La décision prise par le conseil Municipal de remplacer les 38 lampes gourmandes en électricité par des Led bien plus économes, assorties d'une baisse d'intensité de 50%, prend tout son sens avec l'explosion des prix de l'électricité. Les mâts ayant plus de 20 ans, il a été décidé de les changer aussi et de profiter des subventions du SIEDA avant la date limite (2023). D'un coût total de 59120€ HT, avec un reliquat pour la commune à payer de 45820€ HT, l'investissement sera amorti en moins de 10 ans, grâce aux économies réalisées tant en consommation qu'en maintenance. D'autres tranches sont prévues, et seront programmées selon les priorités que définira le conseil municipal, et en fonction des choix d'extinction de l'éclairage public.



INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ESPACE CULTUREL

Toujours dans le cadre de la transition énergétique, la commune d'Aguessac a voulu marquer son empreinte et s'inscrire dans ce processus vertueux. Les études menées conjointement par le Parc des Grands Causses et Aveyron Ingénierie confirment l'intérêt de produire de l'électricité destinée à la vente à EDF, selon une convention fixée pour 20 ans. L'appel d'offres a désigné l'entreprise C2A de Vabres l'Abbaye, avec du matériel européen, pour un chantier qui s'élève à 38100€ HT, pour une production annuelle de 4700€ HT. Ce montant couvre l'échéance annuelle du prêt sollicité à cet effet, avec un retour sur investissement au bout de 11 années, ainsi que les charges de fonctionnement. De plus, cette opération apporte des ressources pérennes pour la commune. Mise en production prévue pour début 2023. Il est à noter que d'autres toitures seront aussi concernées dans les années à venir, en partenariat avec le Parc des Grands Causses.



DICRIM

Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune d'Aguessac ou le DICRIM ?

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit d'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

Les risques naturels majeurs encourus ;

Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre.



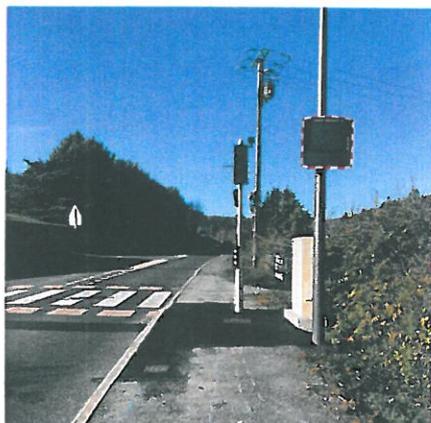
AIRE DE JEUX DES LIQUIÈRES

Cet espace dédié aux enfants notamment, présentait des risques en raison de la vétusté des installations. La fréquentation est telle qu'il fallait absolument remplacer les jeux et reprendre les accès ainsi que le revêtement. Un cheminement a été créé afin d'éviter de longer la route de Saint Germain, dangereuse pour les piétons à cet endroit. Utilisez-le !

Un espace pique-nique complète agréablement l'ensemble.

Les travaux ont été en grande partie réalisés par nos agents communaux. Des adaptations seront possibles au fil du temps.

Merci de respecter le règlement affiché à l'entrée.



FEUX TRICOLORES AVENUE DE LA BRÈZÈGUE

Après concertation avec les riverains, il a été décidé d'installer ce type de signalisation, avec caméra de régulation.

Si la vitesse est respectée, pas de problème, mais si un véhicule dépasse la vitesse autorisée il sera bloqué au feu rouge.

Qu'on se le dise !

STATIONNEMENT BOULANGERIE

La période test ayant été jugée concluante, nous sommes passés à la situation définitive avec la mise en place de bornes métalliques.

Attention cependant : le stationnement à contre sens est interdit et verbalisable.

Un aménagement simple à mettre en place, mais qui a nécessité des autorisations et de la concertation.

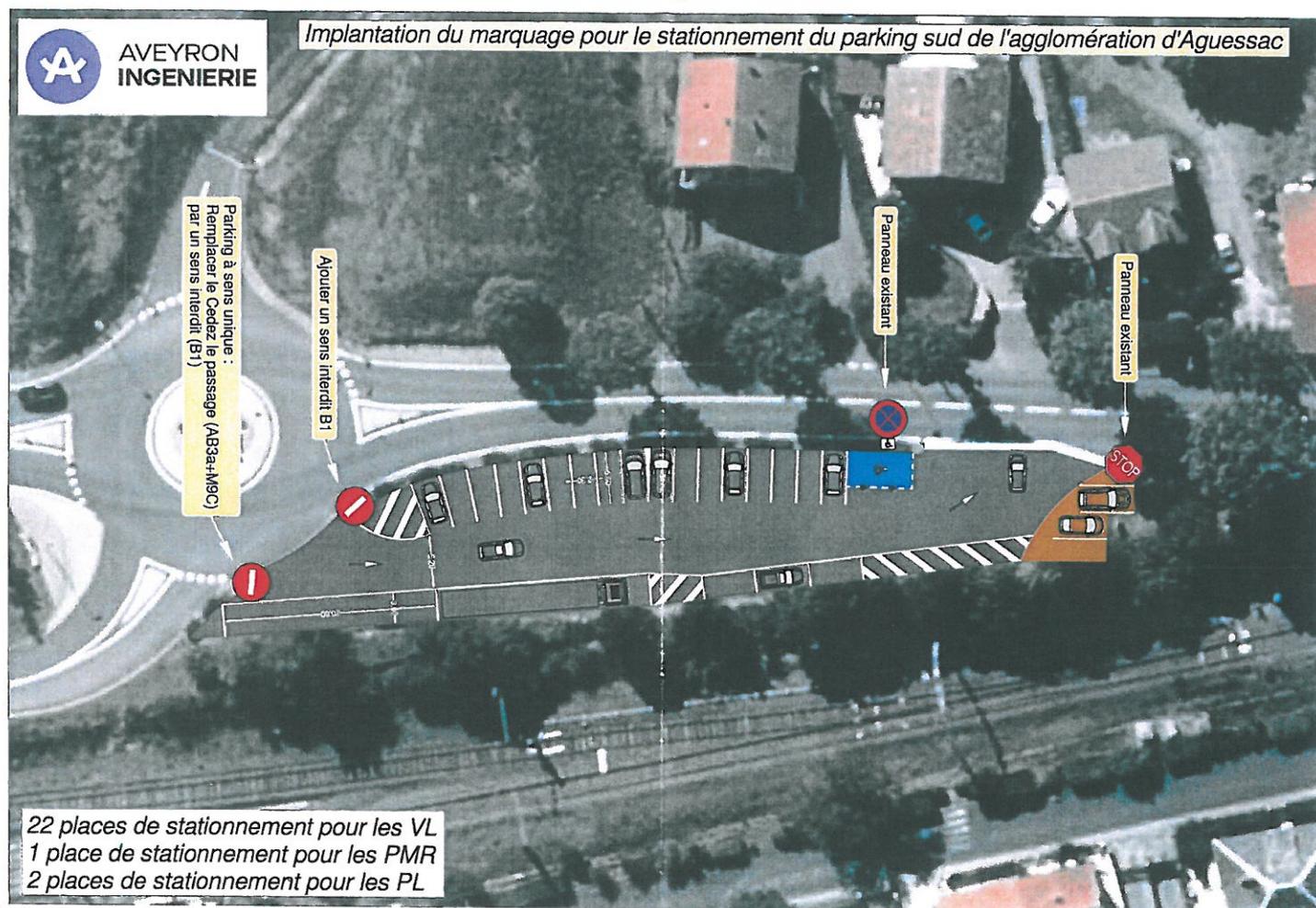


VITESSE ROUTE DES GORGES DU TARN

Il est affligeant de constater que bon nombre de nos concitoyens de la vallée se moquent ouvertement de la signalisation et de la sécurité malgré la mise en place de la limitation à 30 km/h, rue des gorges du Tarn. Pour protéger les riverains et sécuriser la traverse, la commune se voit obligée d'utiliser des moyens plus contraignants pour ralentir la circulation. Il sera donc procédé, à titre expérimental, en début d'année 2023, à la mise en place de zones de rétrécissement. A l'issue de l'expérimentation et en liaison avec les services du département, il en sera tiré les conclusions.

PARKING DES DEUX CAUSSES - ENTRÉE SUD AGUESSAC

Ce grand parking souffre du manque de marquage des places de stationnement. Il s'agit donc d'améliorer l'image pas toujours valorisante de cette entrée de village. Dès le début d'année et surtout dès que le temps le permettra, nos agents procéderont à la mise en peinture des places suivant le croquis joint. Le coin pique-nique, très prisé des visiteurs, sera réaménagé.



À NOTER : PEINTURE DES PASSAGES PIÉTONS

Au cours du premier semestre 2023, nos agents procéderont à la réfection des passages piétons de la commune ainsi qu'à la remise en peinture des différents parkings communaux.

Les passages protégés de la rue principale RD 809 et la rue des gorges du Tarn seront confiés à une entreprise car réalisés en résine.

MON VILLAGE JE L'AIME, J'EN PRENDS SOIN !

La Municipalité fait face aux incivilités des gens qui ne respectent pas l'environnement et la propreté du village. Pour rappel :

Cette année encore, la commune a subi des dégradations à travers des actes de vandalisme gratuit.

Elle a dû faire face à de nombreux dépôts d'encombrants sur la voie publique. Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue sans se conformer aux règles de collecte des déchets.

Les déjections canines posent également de véritables problèmes sur les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Ces incivilités entraînent des dégradations du cadre de vie à travers les souillures des espaces publics, des risques de chute et un coût important de nettoyage suite à l'intervention de nos agents communaux.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Le bien-vivre ensemble, c'est une cohabitation respectueuse et un partage harmonieux de notre lieu de vie.

Le Conseil Municipal des Jeunes a réalisé une plaquette éloquent sur ce sujet qui nous préoccupe tous. Elle est jointe à ce bulletin. Passons tous à l'action !

CMJ - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



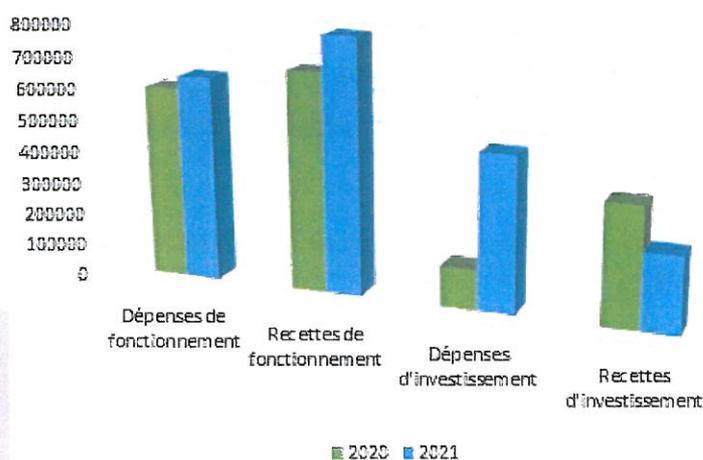
Les jeunes du CMJ ont choisi de mettre à profit l'année 2022 pour réaliser des actions visibles, utiles et le plus souvent en lien avec le club des aînés d'Aguessac.

Ils ont réalisé une exposition intitulée « Aguessac, village propre et éco-citoyenneté » constituée de nombreuses photos, d'informations diverses en lien avec la propreté dans le village, le civisme et l'écologie au niveau du territoire. A travers ce type d'exposition les jeunes du CMJ souhaitent sensibiliser les habitants du village aux situations de non-respect de la propreté, espérant un peu de civisme et mettre face à leur responsabilité ceux qui jettent des papiers, des objets, des mégots dans les caniveaux, dans les rues, les espaces verts et sur les berges du Tarn. Mais également lutter contre les sacs poubelles laissés à l'extérieur des containers et surtout les déjections canines véritable fléau.

Ils ont été sollicités sur des actions variées proposées par des associations du village et surtout le club des aînés telles que la Journée nettoyage des berges du Tarn, la Chasse aux œufs à Pâques, le pique-nique et vide-greniers au bord du Tarn, la commémoration du 11 novembre et les festivités de Noël. Sans oublier les sorties randonnées avec le club des aînés chaque 1er mardi des vacances scolaires. Après une année bien remplie les jeunes du CMJ ont déjà plein de nouvelles idées pour 2023.

BUDGET

BUDGET 2021 vs 2020



Les dépenses d'investissement ont pu reprendre, en 2022, un niveau significatif, la quasi-totalité des projets prévus sur la période ont été réalisés. Nous y voyons maintenant plus clair sur les coûts d'aménagement du nouveau quartier de l'école. Les recettes, quant à elles, sont conformes aux prévisions, mais les années qui viennent seront difficiles (l'Etat diminue ses aides).

En fonctionnement, malgré des hausses de coûts sur l'ensemble des postes, les charges ont été maîtrisées, au prix d'âpres négociations, il reste encore à faire ! Les produits sont de plus en plus difficiles à anticiper, l'Etat modifiant les règles d'une année sur l'autre. Nous devons compter de plus en plus sur nos ressources propres (loyers, photovoltaïque...) pour limiter la hausse des impôts (Pour mémoire, 0% d'augmentation du taux en 2022 !) et préserver notre capacité à investir. A nous tous d'être solidaires, malins et vigilants !

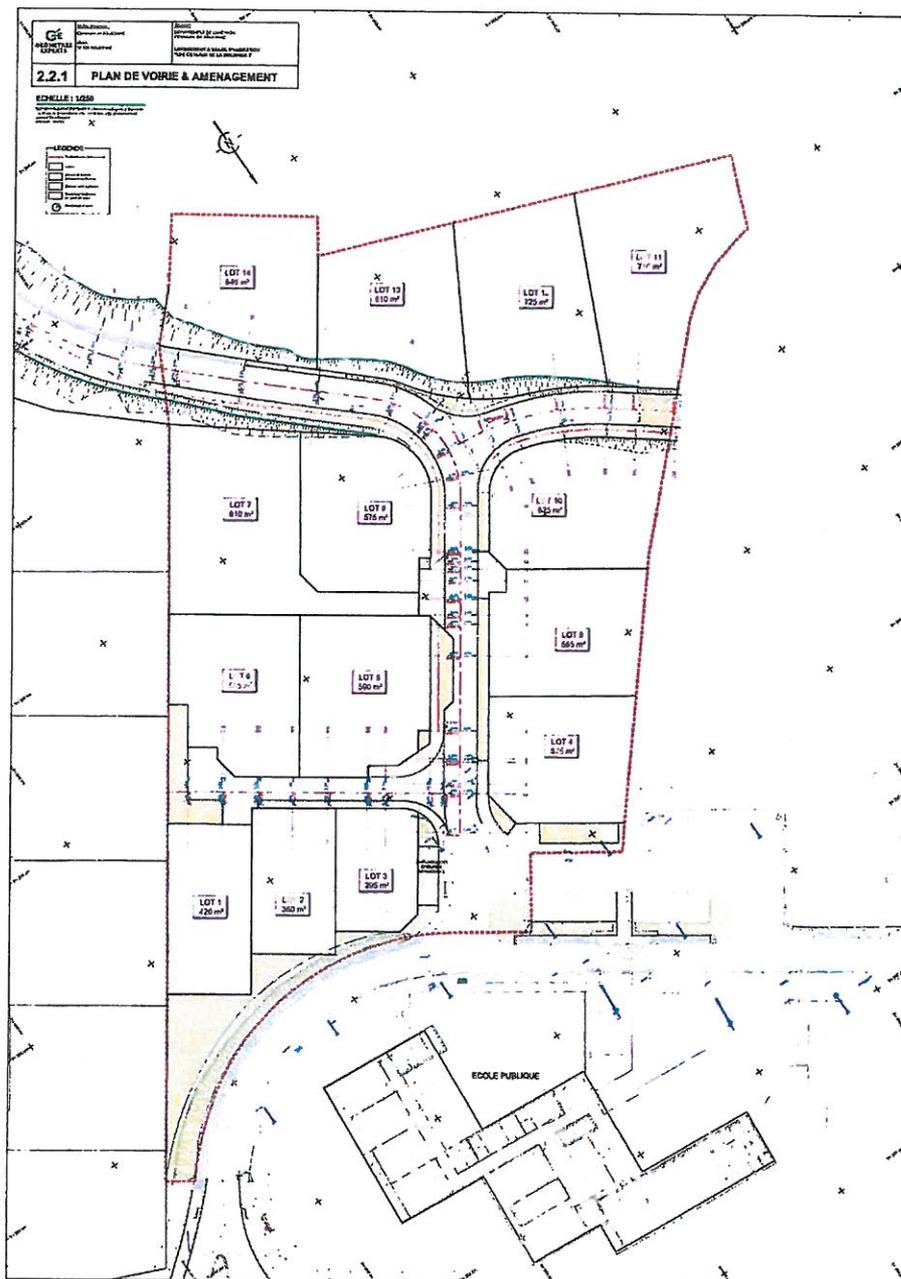
LOTISSEMENT : LES COTEAUX DE LA TREILLE

Le nouveau quartier prend forme autour de l'école Bellevue.

Après la réalisation du lotissement privé, il est temps maintenant de passer à la phase de commercialisation des 14 lots, dont la surface varie de 525 m² à 810 m².

L'aménagement paysager tiendra une place importante pour une meilleure intégration et pour la mise en valeur de l'espace naturel situé dans ce quartier.

Trois lots sont réservés à un bailleur social en vue de la construction de maisons individuelles.

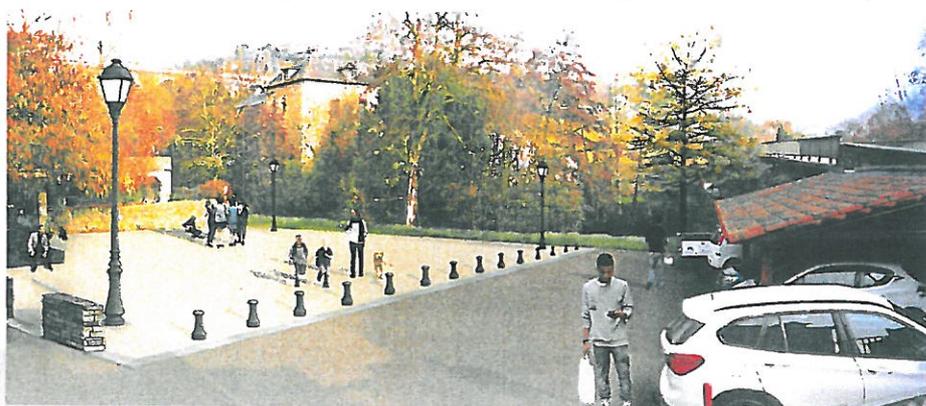


PLACE DE L'ORMEAU : ON REVOIT LE PROJET

Après avoir consulté les riverains et les associations, le projet a dû être modifié, afin de répondre aux préoccupations des uns et des autres.

Mais un élément nous oblige encore une fois à revoir notre copie, c'est au niveau des aides (de l'Etat notamment).

Le maître d'œuvre choisi par la commune est en pleine réflexion, nous vous tiendrons informés de l'avancement de l'opération, le but affiché est de pouvoir disposer du nouvel aménagement fin 2023. La liaison le long du Lumenesque et le rafraîchissement de la rue de la Plume seront programmés dans une phase ultérieure.



PANNEAU D'INFORMATION BAINNADE AUX PRADES

En référence à la convention de partenariat entre le SmbvTAM et la commune d'Aguessac pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade, une harmonisation des panneaux d'affichage des baignades pour 2022 a été signée entre les deux parties. Cette harmonisation concerne trois départements : Aveyron (16 panneaux), Gard (4 panneaux) et Lozère (23 panneaux). La commune d'Aguessac responsable des eaux de baignade doit assurer et mettre à jour régulièrement, entre le 01 juillet et le 31 août, un affichage obligatoire à destination du public sur le site de baignade de la plage des Prades. Il comporte les informations suivantes :



- Logo du classement baignade
- L'indication du site
- Les consignes de sécurité
- La sensibilisation du milieu
- Logos partenaires
- Informations sur les cyanobactéries en rivière
- Fiche de synthèse du profil de baignade de la plage de « Les Prades »
- Les analyses de la qualité de l'eau fournies par l'ARS

Ce panneau a été installé fin juin sur site. La commune d'Aguessac remercie les différents partenaires dont le Syndicat mixte du bassin versant Tarn Amont, la communauté de commune, le département de l'Aveyron et l'agence de l'eau Adour Garonne.

SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT



Le SIVOM Tarn et Lumensonesque gère l'eau et l'assainissement pour 6 communes. L'année 2022 a été difficile, avec les volumes d'eau disponible qui diminuent. Les causes en sont la chaleur mais surtout ; pas de précipitations (pluie). Le pompage dans le Tarn a un coût énergétique important pour son fonctionnement. Des arrêtés de sécheresse ont été pris par les services de l'état avec beaucoup de restrictions de l'usage de l'eau, malheureusement pas toujours bien respectés. Il faut bien s'imaginer, si l'on est réaliste et observateur que les rivières ont actuellement des débits très faibles de même que les nappes souterraines déficitaires.

L'eau est un bien dont il faut raisonner l'usage car l'avenir s'annonce compliqué (l'eau ne se fabrique pas !). De plus, l'eau consommée part dans l'assainissement traité majoritairement à la station d'épuration de Millau, elle est transportée dans des canalisations avec des postes de refoulements activés électriquement. Comme nous le savons, le prix de l'énergie flambe, donc avec moins de volum, le temps de fonctionnement des installations diminue.



COMCOM



Le coût de la gestion des déchets explose.
Pour limiter sa forte augmentation et inciter à la réduction de nos déchets, la Communauté de communes ne distribuera plus de sacs noirs dès 2023.

Comme toutes les structures de gestion des déchets, la Communauté de communes Millau Grands Causses, voit ses dépenses s'envoler. Il est impératif d'agir ensemble pour réduire nos déchets.



15 COMMUNES | **30 000 HABITANTS**



Plus d'infos

JE RÉNOVE AVEC LA COM'COM

À QUI S'ADRESSE CETTE OPÉRATION ?

Aux propriétaires qui ont un projet de renouvellement de leur bien immobilier, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

La Communauté de communes accompagne les propriétaires dans leurs divers travaux de rénovation pour :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (due à l'âge ou au handicap),
- l'habitat très dégradé.

AVEC LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ANAH ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sous conditions d'éligibilité - informations au 07 63 76 60 84)

ACCUEIL PHYSIQUE

Communauté de communes Millau Grands Causses
Mars - de 9h à 12h
Juin - de 14h à 17h

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

07 63 76 60 84
Lundi - de 14h à 17h
Mardi et jeudi - de 10h à 13h





ENFANCE JEUNESSE DE
LA VALLÉE DU TARN

Mairie d'AGUÉSSAC
AVENUE DES CAUSSES
12300 AGUÉSSAC

LA PETITE ENFANCE :

En début de l'année, par manque de place le Multi accueil Copains Câlines a dû refuser (ou repousser) l'accueil d'enfants. Cette problématique est vraie en sud Aveyron comme au niveau National. Cette situation a permis la mise en place de plusieurs actions dans le but d'accroître le nombre de places d'accueil sur la Vallée pour répondre au mieux aux besoins des familles.

CENTRE AÉRÉ 123 SOLEIL

Des difficultés dans le recrutement ont été rencontrées. Le bureau et la directrice ont réussi à trouver le personnel pour la saison mais recherchent un ou une éducatrice (BAFD) pour appuyer et prendre le relais en l'absence de la Directrice. Si vous connaissez des personnes intéressées, contactez-nous !

Malgré ceci, 123 Soleil a pu accueillir tous les enfants les mercredis et les périodes de vacances. Merci à l'équipe.

PETIT COLLECTIF DE PARENTALITÉ

Pour finir, une petite naissance : une dizaine de parents se réunit, depuis le mois d'octobre, une fois chaque période scolaire pour un apéro-parentalité. Le but : échanger sur les difficultés qu'ils.elles peuvent rencontrer dans leur rôle de parent.

Les projets continuent à avancer, pas à pas, grâce à la participation de chacun, élus.es et habitants de la Vallée. Nous souhaitons que cette vision globale de la Vallée se développe de plus en plus.



Plus d'infos ici !

APE - ÉCOLE BELLEVUE

Nous sommes une association ouverte à tous les parents d'élèves de l'école. Notre but est de développer une communauté de parents autour de l'école, de permettre à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école.

Nous mettons en place différentes actions pour récolter de l'argent et permette ainsi de financer les différentes activités scolaires (sorties scolaires, cinéma, transport en bus, spectacles, cotisations USEP...) Si vous souhaitez nous aider pour organiser ces différentes actions, vous pouvez nous envoyer un mail à apecolebellevue@yahoo.com

Ce début d'année, nous avons déjà mené différentes actions : bénévolat aux templiers, apéro d'Halloween, vente de sapins et de chocolats.

Les sapins étaient d'ailleurs en vente dans vos différents commerces Nagassol. Il en sera de même pour la vente de fleurs au printemps.



APE - ÉCOLE CLAUDE PEYROT

L'école Claude Peyrot est une école catholique sous tutelle diocésaine et sous contrat avec l'état. Nous accueillons les enfants de 2 ans jusqu'au CM2, de 7h30 jusqu'à 18h15. Il est proposé une aide aux devoirs le soir ainsi qu'une restauration scolaire sur place.

Les horaires de classe sont 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

L'école bénéficie de l'accès aux différentes infrastructures périscolaires mises à disposition par la commune : espace culturel pour le sport, stade, piscine, bibliothèque. Chaque classe est équipée d'un TBI. L'école dispose de tablettes numériques. Notre école fait partie du réseau d'établissements du bassin millavois (collèges et lycée Jeanne d'Arc).

Les effectifs des classes permettent à l'équipe enseignante de prendre en compte chaque enfant dans sa spécificité.

Ainsi, chacune peut s'épanouir, progresser, évoluer, se construire en tant que personne et futur citoyen.

Les projets menés permettent une ouverture sur le monde avec des sorties scolaires, des classes de découverte et des intervenants extérieurs. En fin d'année scolaire, les enfants présentent un spectacle qui est l'aboutissement du projet annuel.

L'implication de l'association des parents d'élèves est au cœur de la vie de l'école pour le bien-être des enfants.

Pour tout renseignement, contacter Mme Anne Renaux au 05-65-59-83-43. Facebook : Ecole Claude Peyrot



**UNE ÉCOLE FAMILIALE ET CONVIVIALE
OÙ IL FAIT BON VIVRE.**

NAGASPORT

Voilà maintenant 6 ans que l'association Nagasport est présente sur le village proposant diverses activités. Cette année différents créneaux sont disponibles. Que ce soit du cross training, du cardio dance ou des activités un peu plus calmes comme la gym adaptée, le qi gong, la couture, vous pouvez nous rejoindre à tout moment dans l'année.



De plus, il a continué à ouvrir tous les matins le café associatif et a participé à l'accueil des campeurs évacués lors de l'incendie de Mostuéjols en août dernier.

Il remercie la municipalité (Maire, élus, agents, secrétaire) pour son attention toujours bienveillante et espère rencontrer en 2023 de nouvelles bonnes volontés pour rejoindre l'équipe du conseil d'administration déjà en place. Bonne année 2023 à toute la population nagassole.

LES AINÉS RURAUX

En 2022, après deux années rendues difficiles par la pandémie, le club des aînés Générations Mouvement d'Aguessac a retrouvé progressivement son rythme de croisière. Outre les activités régulières hebdomadaires (loisirs créatifs, randonnées) ou mensuelles (après-midi rencontre-goûter) proposées aux adhérents, le club a maintenu sa participation :

- aux liens intergénérationnels : randonnées avec les jeunes du CMJ, chasse aux œufs, pique-nique nagassol
- aux relations interclubs : avec Decazeville et Lapanouse de Séverac notamment
- aux animations festives : carnaval, marché de Noël, fête des Mères, vide-greniers
- aux animations culturelles : concerts, théâtre, expositions, conférences.

COMITÉ DES FÊTES

« Les fêtes de village constituent des moments de cohésion sociale uniques. C'est ce que nous nous sommes employés à offrir à la population les 12, 13, 14 et 15 août 2022, en proposant une fête faisant cohabiter tradition et modernité. Pourtant, sa tenue n'était pas tout à fait acquise en raison de phénomènes climatiques et d'incendies mobilisant les organismes publics de sécurité civile et de forces armées, envers qui nous renouvelons des mots de reconnaissance éternelle. Mais en concertation avec la municipalité et l'État, nous avons su redimensionner et adapter la programmation au contexte, sans nuire au plaisir de se retrouver et de partager du bon temps ensemble autour d'un verre, d'un repas, d'un marché de pays ou d'un concert. Nous souhaitons faire perdurer cet état d'esprit en 2023 et c'est la raison pour laquelle nous sommes d'ores et déjà au travail pour tout préparer, avec beaucoup de motivation. Par ailleurs, nous transmettons à travers cet article un grand merci à la Mairie d'Aguessac pour son soutien financier, moral et technique, ainsi qu'à nos nombreux partenaires artisans et commerçants et à la population pour sa participation fidèle. Enfin, le comité des fêtes aura prochainement l'occasion de se réunir en assemblée générale ordinaire, mais il n'est jamais trop tard pour rejoindre la dynamique bénévole ! »





Cette saison, le regain chez les seniors et le foot animation se fait particulièrement ressentir et le club a retrouvé un effectif semblable aux saisons passées avec pas moins de 180 licenciés venus du village mais également d'ailleurs renforçant ainsi le côté rassembleur et le rôle social du Club.

Cet effectif a permis d'engager 3 équipes seniors (dont une au plus haut niveau départemental), une section féminine (qui ne demande qu'à s'étoffer).

La section foot animation est particulièrement dense avec pas moins de 23 jeunes licenciés en catégorie U11, 35 en catégorie U9 et 14 en U7 et il faut noter la participation à ces catégories de plusieurs jeunes filles. En revanche, le manque d'effectif pour les catégories U13 et U15 nous oblige à créer des ententes avec des clubs voisins afin de permettre à nos jeunes de pratiquer tout de même leur sport.

Tout cela prouve que le club rassure les parents qui savent que leurs enfants seront bien accueillis et encadrés par des éducateurs qui donnent de leur personne pour leur apporter les meilleures valeurs sportives et sociales. Plusieurs manifestations sont régulièrement organisées avec notamment le tournoi Michou FORESTIER – Charles LOUBAT à Pâques et divers plateaux tout au long de la saison.

PÉTANQUE

L'association de pétanque de la vallée a pu reprendre ses activités, l'été 2022 a été un bon cru avec 12 concours organisés sur la période, et ce ne sont pas moins de 40 doublettes, en moyenne, qui se sont affrontées dans une très bonne ambiance. La restauration sur place a bien fonctionné aussi, les bénévoles ont dû se mobiliser pour servir jusqu'à 80 repas. Rendez-vous est donné au mois de juin 2023 !

FESTIVITÉS DE NOËL 2022

Le week-end des 10 et 11 décembre a concentré un bon nombre de réjouissances concoctées par la mairie d'Aguessac, toutes les associations du village et le Conseil Municipal des Jeunes qui ont voulu offrir de bons moments de convivialité.

La diversité des animations proposées a attiré un large public, ravi, malgré le froid. Bien sûr, il y a des choses à améliorer mais cet événement, par sa réussite, s'inscrit maintenant dans la vie nagassole.

Sa durabilité passe par l'adhésion de la population locale et la cohésion des organisateurs, orchestrée par Christophe Salessé.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour la réussite de cet événement. Vivement l'hiver prochain !



EXPOSITION - MÉMOIRE DE L'EAU

La commune d'Aguessac accueilli deux expositions pendant l'été 2022 :

Mémoire de l'eau, mémoires des hommes, le Tarn, et son affluent le Lumensonnesque, réalisée par le club des aînés.

L'histoire des relations d'une population et d'une rivière doit passer tout d'abord par le culte de l'eau. L'habitude d'une relation entre un cours d'eau était enracinée depuis des décennies : le Tarn devenu objet et l'homme son utilisateur.

Le Tarn a sa place dans l'histoire, car il marque la vie des Nagassols :

Les crues se sont montrées et se montreront dangereuses et dévastatrices. Les grandes «tarnadas» d'automne ou de printemps, qui « déroquent » les ponts, ravagent les berges, déracinent les arbres, noient les caves et les maisons.

Les riverains du Tarn ont appris à se méfier de cette rivière. La liste des crues est longue comme en témoignent, les traits de crues gravés dans la pierre des maisons. A présent, des échelles limnimétriques, déjà baptisées, par les habitants d'Aguessac, de « Tarnomètre » sont installées sur le pont en bordure du Lumensonnesque. Enfin, un répertoire chronologique liste les crues que nous avons subi depuis le XIV^e siècle jusqu'à la dernière crue de juin 2020.



EXPOSITION - OISEAUX DES BERGES DU TARN

Les oiseaux des berges du Tarn remarquablement réalisée par Edith Blanc pour donner une belle touche de gaieté et de fraîcheur.

Une faune particulièrement riche qui peuple les berges du Tarn. Ces oiseaux qui accompagnent les promeneurs de leur chant mélodieux.

Une multitude de passereaux : mésanges, chardonneret, pinson, merle noir, pic-vert, bergeronnettes, rouge-gorge, rouge-queue, la liste est longue.

Des rapaces : faucon crécerelle, milan royal, circaète jean le Blanc,

Des échassiers : héron cendré, aigrette,

Des espèces d'oiseaux aquatiques : cingle plongeur, canard col vert, cormorans, martin-pêcheur

Un grand merci aux organisateurs pour ce travail de longues recherches, de réalisations et de grande patience pour l'instantané des clichés photos.

A l'année prochaine pour de nouvelles expositions.



Les journées du patrimoine à Aguessac :

Le village d'Aguessac ne possède pas de bâtiments architecturaux remarquables, mais nous pouvons citer le viaduc SNCF construit au XIX^e siècle (ouvrage terminé en 1876) lors de l'arrivée du train et aussi parler de l'église Notre Dame Sainte Marie de Lumençon, église matrice de Compeyre, qui fut construite sur les bords du Tarn, à l'emplacement du cimetière actuel et ce avant 1082, date de sa donation à l'abbaye Saint Victor de Marseille.

Le mûrier

On sait que Louis XI encouragea la culture des mûriers vers 1470. Quelques-uns furent-ils plantés, alors dans notre région ? On trouve « l'amouré » à Compeyre en 1534. Le compois de Verrières en 1624 mentionne aussi « l'amouré ». Autre tentative de de culture du mûrier (1720-1789) dans la vallée du Tarn ; autre essai de 1830 à nos jours. Beaucoup de mûriers furent plantés aux environs de Verrières et dans le village même. Les Rozier se livrèrent avec ardeur et succès à l'élevage des « magnans » (Albert Carrière Monographie de la commune de Verrières-1939)

Retrouvez la suite sur le site de la Commune « Aguessac.fr ».

Le Presbytère

Dans le livre de la paroisse, trois grandes pages sont réservées au récit de la construction de ce presbytère, en 1810, deux ans après la catastrophe de Lumençon.

Par souscription particulière, cette maison fut donc édifée sur un terrain acheté à Mr. Dennes pour la somme de 600 Frs ; le montant de la construction s'éleva à 6.000 Frs. Elle fut réalisée par un entrepreneur de Peyreleau, nommé Sévérac.

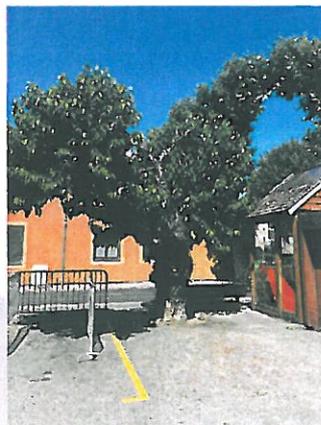
Plus d'informations sur le site de la Commune « Aguessac.fr »



Pour en savoir plus



Pour en savoir plus



Pour en savoir plus

